



**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BARKMERE TENUE LE 14 MAI 2016 À 10H10 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LA VILLE DE BARKMERE (QUÉBEC).**



**BARKMERE**

Étaient présents :	Le Maire	Luc Trépanier
	Les conseillers	Jake Chadwick Tim Kalil Marc Fredette Chantal Raymond Stephen Lloyd Bruce MacNab
	Directeur général et secrétaire-trésorier	Steve Deschenes

**1. Résolution 2016-043 – Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Stephen Lloyd, secondé par le conseiller Jake Kalil et résolu à l'unanimité par les membres présents:

**1. Adoption de l'ordre du jour**

**2. Adoption des procès-verbaux**

2.1 Séance ordinaire du 9 avril 2016

**3. Affaires courantes**

- 3.1 Annonces
- 3.2 Correspondances
- 3.3 APLÉ
- 3.4 Suivi de la dernière séance
- 3.5 Période de questions (30 minutes)

**4. Finances et Administration**

- 4.1 Rapport de la direction générale
- 4.2 Comptes à payer
- 4.3 Résolution – Embauche d'une préposée au débarcadère
- 4.4 Résolution – Correction du règlement d'emprunt 237
- 4.5 Résolution – Inscription de la Ville de Barkmere dans le programme de subvention TECQ
- 4.6 Résolution – Autorisation pour se prévaloir d'un cautionnement de soumission

**5. Urbanisme**

- 5.1 Résolution – Approbation des plans, en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 206
- 5.2 Résolution – Lotissement: 10% parcs et terrains de jeux

**6. Services publics**

- 6.1 Résolution – Attribution d'un contrat pour l'entretien paysager estival 2016
- 6.2 Résolution – Adoption du Règlement 239 modifiant le règlement 207 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

**7. Infrastructures**

- 7.1 Résolution – Adjudication de contrat – Construction de L'Hôtel de Ville et du centre communautaire

**8. M.R.C. et affaires gouvernementales**

- 8.1 Rapport du maire
- 8.2 Résolution – Substitution du Maire par la conseillère Chantal Raymond au prochain conseil des Maires de la MRC des Laurentides

**9. Levée de l'assemblée**

**ADOPTÉE**



## 2. Adoption des procès-verbaux

### 2.1 Résolution 2016-044 – Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2016

**PRENANT ACTE QU'**une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ c C-19,

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Chantal Raymond, secondé par le conseiller Tim Kalil et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 avril 2016 soit adopté tel que déposé.

**ADOPTÉE**

## 3. Affaires courantes

### 3.1 Annonces

Les bouées de navigation ont été réinstallées la semaine dernière. Les préposées au débarcadère ont commencé à travailler les weekends pour contrôler l'accès des embarcations au Lac, et s'assurer qu'elles sont décontaminées. Les employés permanents s'occupent du contrôle durant la semaine.

### 3.2 Correspondances

Nous avons reçu la lettre du Ministre des Affaires Municipales Martin Coiteux confirmant que la Ville de Barkmere allait recevoir la subvention du programme PIQM pour la construction du nouvel édifice municipal. Nous sommes éligibles à la totalité de la subvention, soit 65% des coûts admissibles, une excellente nouvelle. La construction pourra commencer très bientôt.

Nous allons maintenant présenter une autre demande de subvention pour la construction de cet édifice, dans le cadre du programme de la TECQ. Si cette demande est acceptée, la construction du nouvel édifice sera presque entièrement subventionnée, sans toucher aux surplus accumulés de la Ville, donc sans toucher aux comptes de taxes de nos contribuables.

Le Ministère des Affaires Municipales nous a également avisés qu'ils avaient décidé d'augmenter la taxe 9-1-1, chargée sur les factures de services téléphoniques. Nous n'avons pas d'autre choix que d'accepter, mais il nous faut quand même adopter un règlement de taxation à ce sujet.

La Municipalité de Montcalm nous a transmis une résolution demandant au Ministère des Transports d'agir pour la situation des ponts sur le chemin Larose, qui traverse les terres publiques. Comme on le sait, ces ponts sont endommagés par le transport de bois, et sont également fréquemment inondés au printemps, bloquant l'accès et possiblement isoler les résidents des lacs Charest et Munich, mais également du chemin Duncan à Barkmere.

Nous avons finalement reçu une lettre du député d'Argenteuil, Yves Saint-Denis, nous avisant des sommes disponibles pour l'amélioration du réseau routier municipal en 2016. Nous allons revenir au prochain Conseil avec une résolution pour l'utilisation de la subvention.

### 3.3 APLÉ

Mme Donna Florence, de l'APLÉ, nous informe qu'ils vont bientôt remplacer un quai sur l'île Goulden. L'ouverture de la saison se tiendra le 25 juin à 17h00 après l'Assemblée Générale Annuelle qui elle, se tiendra à 16h00. Leur envoi postal pour le renouvellement des membres se fait cette semaine. Ils vont encore organiser une collecte de déchets par barge au mois d'août.



### **3.4 Suivis de la dernière séance**

Les questions avaient été répondues en séance.

Nous avons discuté de nouveau de la situation en caucus la semaine dernière, et l'ensemble des conseillers s'entendent que donner \$450 par famille à Barkmere pour des activités de camp d'été n'est tout simplement pas possible.

### **3.5 Période de questions**

Début de la période de questions : 10h26

Madame Andrea Leber : est-ce que la rencontre du 18 juin prochain sera formelle ou informelle.

La rencontre sera ouverte à toute discussion concernant l'urbanisme et l'avenir de notre Ville.

Madame Brenda Bartlet : qu'arrive-t-il avec le tracé de la ligne d'Hydro-Québec.

Nous ne connaissons pas encore le tracé qui sera retenu. Par contre peu importe le tracé, la Ville de Barkmere ne sera pas affecté visuellement par cette ajout de ligne.

Monsieur André Bellerose : l'arbre dans le ruisseau n'est toujours pas enlevé.

Quotidiennement durant la crue printanière l'administration de la Ville observait les changements potentiels pouvant entraver l'écoulement des eaux. L'administration de la Ville procédera en période d'étiage à l'enlèvement de l'arbre.

Fin de la période de questions: 10h42

## **4. Finances et Administration**

### **4.1 Rapport du directeur général**

Dossier barrage, notre firme d'ingénieur travail toujours sur la réévaluation du classement.

Dossier Hôtel de ville et centre communautaire, nous aurons la première rencontre de chantier mercredi prochain.

Nous avons émis aucun permis de construction, aucun certificats d'autorisation, aucune demande de PIIA et avons reçu 3 demandes de lotissement. Nous n'avons reçu aucune confirmation de pompage septique.

Concernant les mutations, aucune transaction reçue de la MRC des Laurentides.

### **4.2 Résolution 2016-045 – Comptes à payer**

Il est proposé par le conseiller Marc Fredette, secondé par le conseiller Jake Chadwick et il est résolu à l'unanimité des membres présents

**QUE** les comptes ci-dessous soient ratifiés et payés :





**DE MODIFIER** le règlement 237 pour introduire, à la suite de l'article 3, la disposition suivante :

**3.1** Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil affecte un montant de 160 705 \$ du surplus accumulé de la Ville.

### **ADOPTÉE**

#### **4.5 Résolution 2016-048 – Inscription de la Ville de Barkmere dans le programme de subvention TECQ**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Tim Kalil, appuyé par le conseiller Bruce Macnab et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

#### **QUE**

- la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

### **ADOPTÉE**

#### **4.6 Résolution 2016-049 – Autorisation pour se prévaloir d'un cautionnement de soumission**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a procédé à un appel d'offres public pour la construction de l'Hôtel de Ville et du centre communautaire;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville doit par adjudication octroyer le contrat de construction de l'Hôtel de Ville et du centre communautaire au plus bas soumissionnaire conforme;

**CONSIDÉRANT QUE** le plus bas soumissionnaire conforme est Les Constructions Tétris inc.

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu une confirmation écrite de désistement de la part de la firme Les Constructions Tétris inc. pour leur incapacité de nous fournir un cautionnement d'exécution tel qu'exigé au devis d'appel d'offres;



**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Stephen Lloyd, appuyé par le conseiller Tim Kalil et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

**D'AUTORISER** le directeur général Steve Deschenes de déposer et signer les effets exigés afin de nous prévaloir de la caution de soumission auprès de L'Unique assurances générales inc.

### **ADOPTÉE**

## **5. Urbanisme**

### **5.1 Résolution 2016-050 – Approbation des plans, en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 206**

**CONSIDÉRANT QUE** la construction d'un bâtiment résidentiel de 2 étages situé au 20, rue des Jésuites est soumise au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 206 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet a été étudié par le CCU lors de sa réunion du 28 avril 2016 en regard des critères du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 206 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le CCU est favorable à l'unanimité au projet tout en proposant une suggestion additionnelle;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de la Ville de Barkmere a révisé la suggestion additionnelle du CCU ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Stephen Lloyd, secondé par le conseiller Marc Fredette, et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le Conseil de la Ville de Barkmere autorise les plans et documents soumis au soutien de la demande en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 206 pour la construction proposée au 20, rue des Jésuites;

**QUE** l'inspecteur en bâtiment émette le permis relié à la révision du projet en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 206, tout en tenant compte de la suggestion additionnelle suivante :

- s'assurer que l'éclairage extérieur associé avec le bâtiment ne soit pas permis à l'exception où il est requis pour des raisons sécuritaires, autour des portes ou des escaliers.

### **ADOPTÉE**

### **5.2 Résolution 2016-051 – Lotissement : 10% parcs et terrains de jeux**

**CONSIDÉRANT** la demande de permis de lotissement numéro 2014-L-03 ;

**CONSIDÉRANT** la règle du dix pour cent (10 %) prévu à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, RLRQ c A-19.1 et au Règlement 202 intitulé « *Règlement de lotissement* » pour les parcs et terrains de jeux;

**CONSIDÉRANT** l'évaluation effectuée par la firme *Bruyère et Charbonneau*;

**EN CONSEQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marc Fredette, secondé par la conseillère Chantal Raymond, et résolu à l'unanimité des membres présents :

**D'ACCEPTER** de prendre dix pour cent (10 %) en argent basé sur la valeur de 195 000 \$ du terrain visé par la demande de lotissement, soit un montant de 19 500\$ qui sera versé au fond réservé pour les parcs et terrains de jeux de la Ville.

### **ADOPTÉE**



## 6. Services publics

### 6.1 Résolution 2016-052 – Attribution d'un contrat pour l'entretien paysager estivale 2016

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville doit procéder au nettoyage printanier ainsi qu'à l'entretien paysager pour la saison estivale 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** ces travaux se déclinent en deux volets, soit :

VOLET I – Nettoyage du sable sur et chaque côté des voies de circulation

VOLET II – Entretien général des espaces publics

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bruce Macnab, appuyé par la conseillère Chantal Raymond et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

**D'ACCEPTER** la soumission de l'Entreprise Patrick Labrosse pour la saison estivales 2016 pour les sommes suivantes :

**Volet I – Nettoyage du sable**

Saison 2016 : 995,00 \$ taxes en sus

**Volet II – Entretien général des espaces publics**

Saison 2016 : 1 395,00 \$ taxes en sus

**Soit pour un montant total de :**

Saison 2016 : 2 390,00 \$ taxes en sus.

### ADOPTÉE

### 6.2 Résolution 2016-053 – Adoption du Règlement 239 modifiant le règlement 207 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Barkmere a reçu une demande de modification au règlement municipal décrétant l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgences 9-1-1 de la direction générale de la fiscalité et de l'évaluation foncière du Ministère des affaires municipales et de l'Occupation du territoire, nous demandant de changer le taux de taxation mensuel;

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'article 244.69 de la Loi sur la Fiscalité Municipale (L.R.Q. c.F-2.1) l'adoption du présent règlement n'a pas à être précédée d'un avis de motion.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Chantal Raymond, appuyé par le conseiller Jake Kalil et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

**D'ADOPTER** le règlement 239.

### ADOPTÉE

## 7. Infrastructures

### 7.1 Résolution 2016-054 – Adjudication de contrat - Construction de L'Hôtel de Ville et du centre communautaire

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a demandé des soumissions par son appel d'offres public numéro 2016-001 pour la construction de l'Hôtel de ville et du centre communautaire;

**CONSIDÉRANT** l'ouverture des soumissions publiques en date du 19 février 2016 pour la construction de l'Hôtel de Ville et du centre communautaire;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a reçu huit (8) soumissions;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Tim Kalil, appuyé par le conseiller Bruce MacNab et il est résolu à l'unanimité par les membres présents:



**QUE** le conseil municipal de la Ville de Barkmere, suivant la recommandation de la firme Parent-Labelle architecte inc. :

- accorde à la compagnie « Groupe Laverdure Construction inc. » ayant déposé la plus basse soumission conforme, le contrat pour la construction de l'Hôtel de Ville et du centre communautaire, pour un montant maximum de 689 022.18 \$, taxes incluses, conformément à leur soumission suite à l'appel d'offres public numéro 2016-001. Le tout « sous réserve de l'approbation du règlement d'emprunt 237 par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire »

**ET**

**QUE** le directeur général de la ville soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente résolution.

Rapport d'ouverture de soumissions :

VILLE DE BARKMERE	
Ouverture des soumission appel d'offres Barkmere 2016-001	
Vendredi le 19 février 2016	HEURE : <u>13h31</u>
Entrepreneur général	Prix soumis
1 <u>Dominic Provost Constructra</u>	<u>918 600,81</u>
2 <u>TISSEUR Entrepreneur general</u>	<u>605 300.00</u>
3 <u>Constructra Kétris</u>	<u>676 474.91</u>
4 <u>Constructra KEB</u>	<u>724 342.00</u>
5 <u>SJA Constructra</u>	<u>741 533.11</u>
6 <u>Bois &amp; Nature Constructra</u>	<u>924 462.99</u>
7 <u>GRUPE CARDINAL</u>	<u>987 300.00</u>
8 <u>GRUPE Laverdure Constructra</u>	<u>689 022.18</u>
9 _____	_____
10 _____	_____
TÉMOINS	
 STEVE DESCHENES DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER	
 DAVE BOY DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT	

**ADOPTÉE**

## **8. M.R.C. et affaires gouvernementales**

### **8.1 Rapport du maire**

La dernière séance du Conseil de la MRC des Laurentides était surtout une séance de chiffres, avec le dépôt des états financiers de la MRC et de ses organismes affiliés. Les surplus accumulés de la MRC diminuent de plus en plus, et sont à la limite de la « sécurité fiscale ». C'est-à-dire qu'il n'y a pas beaucoup de coussin advenant des imprévus. Également la MRC est à établir des plans pour encourager le développement économique de la région. Ces plans vont impliquer davantage de dépenses dans ce secteur, et vont nécessairement se traduire par une augmentation des quotes-parts, donc de nos taxes.



Une bonne nouvelle : la MRC a décidé de redonner aux municipalités qui ont des éco-centres une part des ristournes au recyclage, afin de les aider à financer les opérations de ces centres. C'est une demande que les maires d'ici avaient faite l'an dernier, car les deux gros éco-centres de Mont-Tremblant et de Sainte-Agathe-des-Monts étaient subventionnés, mais pas les petits centre régionaux. Comme la Ville de Barkmere organise deux éco-centres mobiles durant l'été, nous allons recevoir la somme de \$147.75 pour notre opération.

#### **8.2 Résolution 2016-055 – Substitution du Maire par la conseillère Chantal Raymond au prochain conseil des Maires de la MRC des Laurentides**

**CONSIDÉRANT QUE** le Maire Luc Trépanier ainsi que le Maire-suppléant Jake Chadwick ne peuvent assister au prochain Conseil des Maires de la MRC des Laurentides ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Stephen Lloyd, appuyé par le conseiller Tim Kalil et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

**DE** mandater la conseillère Chantal Raymond à représenter la Ville de Barkmere à la séance du Conseil des Maires de la MRC des Laurentides du 19 mai 2016 et que le droit de vote lui soit attribué ainsi que les allocations de dépenses attribuables.

#### **ADOPTÉE**

#### **9. Levée de l'assemblée**

La prochaine séance régulière du Conseil se tiendra le 11 juin 2016, à 10h00, au Centre Communautaire de la ville, à Barkmere, Québec.

#### **9.1 Résolution 2016-056 – Levée de la séance**

Il est 11h17

Il est proposé par la conseillère Chantal Raymond, secondé par le conseiller Bruce MacNab et résolu à l'unanimité des membres présents:

**QUE** la séance du Conseil soit levée.

#### **ADOPTÉE**

Approuvé par :

Certifié par :

\_\_\_\_\_  
Luc Trépanier, Maire

\_\_\_\_\_  
Steve Deschenes, Directeur général  
et secrétaire-trésorier.

## Permis et Certificats d'Autorisation pour Avril 2016 - Ville de Barkmere

### PERMIS DE CONSTRUCTION

Date	Permis			Type	LDE	Description
	Year	Category	Number			
				Construction, réno, reconstruction, agrandissement		

### CERTIFICAT D'AUTORISATION

Date	Permis			Type	LDE	Description
	Year	Category	Number			
				Construction, réno, reconstruction, agrandissement, ouvrage		

### PERMIS DE LOTISSEMENT

Date	Permis			Type	LDE	Description
	Year	Category	Number			
04-avr-16	2016	L	02	Regroupement	1490	Nouveau numéro de cadastre 2-125
04-avr-16	2016	L	03	Regroupement	1490	Nouveau numéro de cadastre 2-126
28-avr-16	2016	L	04	Attribution d'un numéro de cadastre	2890	Nouveau numéro de cadastre 4-7

## VIDANGES SEPTIQUE - AVRIL 2016

Receiving date	LDE	Owner	Pumped date	Pumped by